

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 240408-07)**

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2024**

*L'an deux mil vingt quatre et le huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjointes au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Pierre DAGOIS, Éric IRASTORZA Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS.	Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir Mabel ETCHEMENDY, Sophie DUFLET ayant donné pouvoir à Alexandra BOUR, Stéphanie MICHEL ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU	Michel LAMARQUE	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux des taxes « ménages ».

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les taux de 3 taxes locales. Il est précisé que les taux proposés correspondent à ceux des années précédentes (sans changement depuis 2015).

TAXES	Taux communal 2023	Bases 2024	Taux 2024	Recettes fiscales (avant coef. Correct.)
Taxe d'habitation (sur résidences secondaires)	15,77 %	6 036 000	15,77 %	951 877
Majoration TH sur résidences secondaires	60 %		60 %	
Taxe foncière des prop. bâties	24,51%	15 950 000	24,51%	3 909 345
Taxe foncière des prop. Non bâties	29,86 %	85 100	29,86 %	951 877
<b>TOTAL</b>				<b>4 886 633</b>

***Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les taux d'imposition des taxes foncières, de taxes d'habitation présentés ci-dessus.***

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 12.04.2024  
et publication ou notification du 15.04.2024

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI